



Verein Forsthaus Hölli

Postfach 9

1737 Plasselb

www.forsthaus-hoelli.ch

info@forsthaus-hoelli.ch

Règlement d'utilisation de la Maison Forestière Hölli pour les locataires

Reprise et remise de la Maison Forestière

Lors de la reprise de la Maison Forestière, le locataire doit s'assurer que la maison est en parfait état et propre.

La remise de la Maison Forestière doit être convenue et effectuée avec la personne mandatée par l'association. Les défauts, les éléments endommagés ou manquants doivent être consignés par écrit.

Inventaire

Le locataire dispose d'un inventaire des installations existantes, du mobilier, de la vaisselle, des outils, etc.

Dispositions de couchage

Il y a 24 lits à l'étage supérieur. Les draps housse (protection matelas) sont mis à disposition. Chaque personne doit apporter son propre sac de couchage.

Systèmes électriques

L'alimentation électrique de la Maison Forestière Hölli est assurée par un système photovoltaïque et n'est pas connectée à un réseau électrique officiel. La production d'électricité étant garantie par des modules solaires et, en complément, par un générateur, **la consommation électrique doit être gérée de manière économique afin d'éviter les pannes**. Les installations techniques sont situées au sous-sol et ne sont accessibles qu'à certaines personnes.

Si la réserve de marche des batteries atteint 40%, elles doivent être chargées jusqu'à environ 90% en allumant manuellement le générateur.

Installation légère

Toutes les pièces sont équipées d'une installation lumineuse suffisante - lampes LED - et prises électriques. **La consommation électrique est impérativement limitée à 1800 watts et doit être respectée**. Si cette limite n'est pas respectée, il existe un risque aigu de panne générale du système d'alimentation électrique.

Il est donc important de n'utiliser que **les deux sèche-cheveux existants**.

En cas de panne, la personne de contact de l'association, Felix Bürdel 079/759 06 20 ou Simone Raemy 079/488 65 81 doivent être informés immédiatement. Les frais de dépannage en cas de non-respect de la réglementation seront à la charge du locataire.

Réception téléphones mobiles (3 et 4G)

Il n'y a généralement **pas** de réception pour les téléphones portables dans la Maison Forestière. Un réseau est néanmoins accessible sur la place de parc située au-dessus de la maison ainsi que sur la pelouse (sud de la maison).

Bois / gaz

Le bois de chauffage est disponible dans la cabane à bois et à outils de même qu'une bouteille de gaz de réserve (pour la cuisinière à gaz et le chauffage au gaz).

Eau chaude

L'eau chaude est préparée par le poêle à bois « Tiba ». Le contenu de la chaudière à eau chaude est de 300 l. **Si la température de l'eau atteint 80° (compteur sur le poêle à bois « Tiba »), l'eau chaude doit être vidangée !**

Grillades à l'extérieur / BBQ

Merci d'utiliser du bois ou du charbon lors de l'utilisation le BBQ en pierre situé devant la maison. Pour les grillades près de la place de jeu toujours utiliser le braseros en métal.

Il est strictement interdit de faire du feu sur la pelouse coté sud de la maison au risque d'endommager les tvaillons de la Maison Forestière.

Déchets

Tous les déchets doivent être éliminés par le locataire. Des sacs à ordures et des vignettes pour les sacs poubelle peuvent être obtenus lors de la remise des clés. Seuls les sacs poubelles portant une vignette de la commune de Plasselb peuvent être déposés dans le container de la commune de à l'entrée du quartier Farnera sur la droite.

Les déchets organiques doivent être déposés dans le container au sud de la Maison.

Nettoyage

La Maison doit être rendue propre et bien nettoyée - y compris avec lavage des sols carrelés.

Un nettoyage final peut être confié au concierge pour un forfait de CHF 150.--.

Association Maison Forestière Hölli